

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 MARS 2018

Délibération  
n° 2018.03.111

**Avenant n°4 au  
contrat de prestations  
intellectuelles relatif à  
l'étude de  
réorganisation du  
réseau de transport  
collectif urbain entre  
GrandAngoulême et  
la SPL GAMA**

**LE QUINZE MARS DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 mars 2018**

**Secrétaire de séance** : Gérard BRUNETEAU

### **Membres présents :**

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Catherine PEREZ, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Mireille BROSSIER, Isabelle ESNAULT

### **Ont donné pouvoir :**

Xavier BONNEFONT à Vincent YOU, Patrick BOURGOIN à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Gérard DEZIER à Bertrand MAGNANON, Joël GUITTON à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Isabelle LAGRANGE à François ELIE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Yannick PERONNET à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD à José BOUTTEMY

### **Suppléant(s) :**

Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Michel GERMANEAU par Mireille BROSSIER

### **Excusé(s) :**

Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Samuel CAZENAVE, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET, Philippe VERGNAUD

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018**

**DELIBERATION  
N° 2018.03.111**

MOBILITES

Rapporteur : **Madame DE MAILLARD**

**AVENANT N°4 AU CONTRAT DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES RELATIF A L'ETUDE DE REORGANISATION DU RESEAU DE TRANSPORT COLLECTIF URBAIN ENTRE GRANDANGOULEME ET LA SPL GAMA**

Par délibération n°95 du 20 février 2014, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'une étude relative à la réorganisation du réseau de transport collectif urbain et l'a confiée à la SPL GAMA dans le cadre d'un contrat de prestations intellectuelles, pour un montant total de 195 000 € HT, soit 234 000 € TTC.

Par délibération n°172 du 25 juin 2015, un avenant n°1 au contrat de prestations intellectuelles a été approuvé afin de revoir les éléments de programme de cette étude pour tenir compte des adaptations du programme du projet de Bus à Haut niveau de service et en conséquence le montant de la prestation.

Par délibération n°377 du 15 décembre 2016, un second avenant a été adopté pour porter la durée du contrat de l'étude à 43 mois au lieu des 24 mois initialement prévus compte-tenu de l'avancement du projet de Bus à Haut Niveau de Service. Cet avenant n°2 n'avait pas d'incidence financière sur le montant de la prestation.

Par délibération n°547 du 18 octobre 2017, un troisième avenant a été approuvé pour tenir compte du nouveau périmètre de l'agglomération et modifier le contenu des missions confiées à la SPL GAMA du fait de la réalisation de certaines prestations d'études par la SPL STGA . La moins-value constatée s'élevait à - 53 052 €.

Aujourd'hui, compte tenu de l'extension des missions d'études, il est proposé un avenant n°4 au contrat de prestations intellectuelles, prenant en compte un allongement de la durée du contrat jusqu'à la date du 1er septembre 2018, sans incidence financière.

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 8 mars 2018,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n°4 au contrat de prestations intellectuelles relatif à l'étude de réorganisation du réseau de transport collectif urbain entre GrandAngoulême et la SPL GAMA, prenant en compte la modification de la durée du contrat.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**22 mars 2018**

**Affiché le :**

**22 mars 2018**



## **AVENANT N°4**

### **Contrat de Prestations intellectuelles**

**Etude de la réorganisation du réseau de transport collectif urbain  
de GrandAngoulême**

## ***1 OBJET***

---

Par délibération n°95 du 20 février 2014, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'une étude relative à la réorganisation du réseau de transport collectif urbain et l'a confiée à la SPL GAMA dans le cadre d'un contrat de prestations intellectuelles, pour un montant total de 195 000 € HT, soit 234 000 € TTC.

Par délibération n°172 du 25 juin 2015, un avenant n°1 au contrat de prestations intellectuelles a été approuvé afin de revoir les éléments de programme de cette étude pour tenir compte des adaptations du programme du projet de Bus à Haut niveau de service et en conséquence le montant de la prestation.

Par délibération n° 2016.12.377 du 15 décembre 2016 un second avenant a été adopté pour porter la durée du contrat de l'étude à 43 mois au lieu des 24 mois initialement prévus compte-tenu de l'avancement du projet de Bus à Haut Niveau de Service. Cet avenant n°2 n'avait pas d'incidence financière sur le montant de la prestation.

Par délibération n° 2017.10.547 du 18 octobre 2017 un troisième avenant a été approuvé pour modifier le contenu des missions du contrat avec la prise en compte du nouveau périmètre de l'agglomération et un avenant en moins-value de - 53 052 € du fait de la réalisation de certaines prestations d'études par la SPL STGA.

Compte tenu de l'extension du périmètre de l'agglomération depuis le 1er janvier 2017, il convient de réaliser un avenant n°4 au contrat de prestations intellectuelles relatif à l'étude de réorganisation du réseau de transport collectif urbain entre GrandAngoulême et la SPL GAMA

***Les modifications apportées sont les suivantes :***

---

## ***2 DUREE DE LA MISSION***

---

La durée de la mission est allongée, la fin du marché est fixée au 01 septembre 2018.

Fait à Angoulême le

,

Pour GRANDANGOULÊME,

Le Président ou son représentant,

Pour la SPL GAMA,

Le Président, Monsieur J-P. POUSSET